



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 21 mai 2014

## Note aux rédactions

### Élections européennes des 24 et 25 mai 2014

A l'occasion des élections européennes qui se dérouleront le samedi 24 mai 2014 en Outre-mer les bureaux de votes seront ouverts de 8h00 à 20h00 pour toutes les communes de Martinique.

Nous vous informons également des modalités suivantes :

#### **Transmission du taux de participation**

Comme pour chaque élection nous vous transmettrons par communiqué à 12h00 puis à 17h00 l'estimation du taux de participation en Martinique.

#### **Transmission des résultats**

Pour mémoire, comme l'a rappelé le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans une note d'information aux éditeurs, à **compter de la veille du jour du scrutin à zéro heure et jusqu'à 20 heures** (heure de métropole) le dimanche 25 mai, **les sondages ou estimations ne peuvent être communiqués en France sur le scrutin français** (article 11 de la loi du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion).

Vous pourrez diffuser des estimations entre 20 heures et 23 heures le dimanche 25 mai 2014, **mais aucun résultat partiel ou définitif** (article L.52-2 code électoral).

**Aucun résultat ne sera transmis avant le dimanche 25 mai 2014 à 23h (heure de Paris), ni par la préfecture ni par les communes.**

Par ailleurs, il faut bien noter que les résultats qui seront annoncés à 23h00 seront provisoires et sous réserve de la proclamation des résultats définitifs par la Commission Nationale de Recensement des votes qui statuera le jeudi 29 mai au plus tard.

**Contact réservé aux médias :**

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr) 1/1